

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2013

---

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1587)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 53 (Rect)

présenté par  
Mme Nachury

-----

**ARTICLE 20**

Supprimer les alinéas 60 à 63.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La communauté urbaine de Lyon a mis en place en 2002 des conférences locales des maires qui sont des instances de concertation, des espaces de débats, de propositions et d'initiatives.

Les présents alinéas prévoient d'inscrire dans la loi et donc de figer une organisation qui est de l'ordre de l'organisation interne de l'institution.

Il est souhaité par la suppression de ces alinéas que cette instance reste au niveau de l'organisation interne de la future métropole.